

INSCRIPTIONS

Rentrée 2022

La Directrice recevra les familles pour les inscriptions :

vendredi 1 er avril / mardi 5 avril / vendredi 29 avril / mardi 3 mai

sur rendez-vous à l'école de Teurthéville-Hague.

ATTENTION

Il faut se rendre à la marie de la commune <u>où sera scolarisé son enfant</u> (peu importe son lieu de résidence).

Ainsi, tous les nouveaux élèves :

- de maternelle doivent se rendre à la mairie de Sideville,
- de CP jusqu'au CM2 à la mairie de Teurthéville-Hague.

Pièces à fournir à la mairie pour la pré-inscription:

- ✓ un justificatif de domicile
- √ le livret de famille

Pièces à fournir à la Directrice pour l'admission :

- √ le certificat d'inscription délivré par la mairie,
- √ le carnet de santé de l'enfant,
- √ une copie du jugement en cas de divorce ou de séparation,
- √ le certificat de radiation pour les élèves venant d'une autre école.